

Les AFN pour les multiprofessionnels en 2020

- Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson et apparentée,
- Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la Fonction publique hospitalière,
- Sécurité des patients opérés ou faisant l'objet d'une technique invasive,
- Améliorer la communication avec le patient et autour du patient,
- L'humour en situation professionnelle,
- Développement durable et pratiques professionnelles,
- Coopérations et complémentarité territoriales,
- Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail dans les établissements de la FPH. Module 1 : être acteur opérationnel de la qualité de vie au travail. Module 2 : Piloter une démarche QVT,
- Vigilance, protection et réaction face aux violences quotidiennes et à la menace terroriste. Module 1 : Contribuer à la structuration du plan de sécurisation de l'établissement en acquérant une culture de la sécurité. Module 2 : Collaborer à la mise en œuvre et au suivi du plan de sécurisation de l'établissement,
- Mise en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du PMP et du PSP,
- Prise en charge pluri-disciplinaire de la douleur et de la souffrance dans les maladies neurodégénératives,
- Adultes autistes : accueillir, accompagner et soigner,
- Reclassement professionnel et reconversion,
- Les soins de support en cancérologie,
- Intégration des nouveaux modes d'apprentissage dans la politique formation,
- Manager à l'échelle du GHT,
- Prise en charge non médicamenteuse des troubles comportementaux en EHPAD ou USLD : la maladie d'Alzheimer et l'ensemble des démences apparentées,
- Tous concernés par le psychotraumatisme : repérage et prise en charge des victimes,
- Repérage précoce des troubles du neuro-développement (dont troubles du spectre de l'autisme) chez l'enfant de 0 à 6 ans,
- Violences sexistes et sexuelles au travail : repérer, prendre en charge et orienter les victimes,
- La relation patient soignant à l'ère du digital : la santé connectée,
- Améliorer ensemble le travail quotidien : « quelle place pour chacun ? »,
- Optimiser votre codage PATHOS et GIR : véritable enjeu financier en EHPAD,
- Santé sexuelle dans une approche pluri-professionnelle,
- Prévention et vaccination, le rôle des professionnels de santé. Module 1 : Vaccination - un enjeu majeur de prévention en santé publique. Module 2 : Les fondamentaux de la vaccination,
- Précarité et rupture des parcours de soins,
- Accompagner les aidants,
- Changer de regard sur la personne âgée hospitalisée,
- Distance relationnelle entre usagers et professionnels : un équilibre à trouver,
- Le professionnel de santé et la téléconsultation dans la télémédecine.

AFN spécifiques aux professionnels médicaux :

- Construire un projet en équipe,
- Connaître l'environnement institutionnel et comprendre ses évolutions,
- Vie professionnelle en équipe hospitalière,
- Accompagnement du développement des compétences et des carrières,
- Management à destination des médecins.



TOUT SAVOIR SUR

**L'offre d'Actions
de Formation
Nationales en
2020 à disposition
des personnels
médicaux (AFN)**

l'ANFH poursuit son offre d'actions de formation nationales en direction des professionnels médicaux...

L'ANFH propose chaque année des actions de formation achetées au plan national dont certaines, **à visée pluri-professionnelle** sont proposées aux personnels médicaux.

Qu'est-ce qu'une AFN ?

Les Actions de Formation Nationales, financées sur les fonds mutualisés, portent sur des thématiques innovantes, en lien avec l'actualité et les orientations nationales de santé publique. Elles ont pour objectif de développer les connaissances et les compétences des personnels des établissements adhérents à l'ANFH.

Elles ont vocation à initier, innover et expérimenter des thématiques et des dispositifs pédagogiques, en lien avec les préoccupations du terrain.

Les AFN s'inscrivent dans le cadre de la formation continue et du DPC¹ des agents de la Fonction publique hospitalière et des professionnels médicaux. Elles peuvent concerner des actions de formation classique et des actions de DPC répondant aux orientations nationales prioritaires.

Une AFN se déploie sur quatre ans. Une vingtaine de sujets sont proposés chaque année. En 2020, les professionnels médicaux des établissements adhérents ont accès à **35 AFN dont 5 qui leur sont réservées.**

A la demande du CDPCMH, l'ANFH renouvelle en 2020 l'ouverture de 8 AFN aux professionnels médicaux, telles que :

- Introduction à la vaccination : éléments de compréhension
- Prise en charge de la personne âgée à l'hôpital
- Santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire (en cours d'achat)
- Repérage, prise en charge des personnes en situation de grande exclusion
- Repérage, orientation et prise en charge des aidants
- Adopter la bonne distance relationnelle dans l'accompagnement des patients et famille
- Le rôle du professionnel de santé dans le cadre de la télémédecine

... et propose 5 actions de formation nationales spécifiques aux professionnels médicaux

- **Construire un projet en équipe (2 jours)**
- **Connaître l'environnement institutionnel et comprendre ses évolutions (2 jours)**
- **Vie professionnelle en équipe hospitalière (2 jours)**
- **Accompagnement du développement des compétences et des carrières (2 jours)**
- **Management à destination des médecins (4 x 2 jours)**

Comment faire pour le financement ?

- **Les frais pédagogiques** sont pris en charge au niveau national sur les fonds mutualisés nationaux de l'ANFH ainsi que les frais de repas.
- **Les frais de déplacement et d'hébergement** sont imputés sur les budgets formation des établissements le cas échéant.

Comment faire pour s'inscrire aux AFN ?

Choisir une formation sur le site Internet de l'ANFH dans l'onglet « Praticiens ». Des fiches programmes complètes par action y sont à disposition.

www.anfh.fr/praticiens/les-actions-de-formation-nationales-afn

Contactez l'établissement employeur pour l'inscription au plan de formation. Il se chargera de l'inscription à l'action choisie auprès de l'ANFH.

L'ensemble de ces formations sont financées sur les fonds mutualisés nationaux. L'établissement adhérent peut y inscrire un ou plusieurs praticiens, voire un groupe intra-établissement ou intra-GHT ; seuls sont imputés sur les budgets formation des établissements les frais de déplacement et d'hébergement.

Pour s'inscrire à ces formations, les praticiens doivent sélectionner la thématique qui les intéresse par la liste des AFN et faire part de leur souhait de s'y inscrire à leur établissement employeur.

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de l'ANFH :

www.anfh.fr - onglet praticien